



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/7334
1er juin 1966
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 1er JUIN 1966, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA JORDANIE

J'ai l'honneur de me référer à la lettre No PO 230 PAL (1-2) ISFA-JORD en date du 31 mai 1966, dans laquelle le Président du Conseil de sécurité pour le mois de mai 1966, S. E. l'Ambassadeur J. D. de Bous, déclarait que les décisions de la Commission mixte d'armistice étaient communiquées à intervalles réguliers aux membres du Conseil de sécurité sous couvert d'une note verbale, ce qui laissait entendre que cette pratique est toujours suivie.

Je regrette d'avoir à déclarer qu'en tant que membre du Conseil de sécurité, ma délégation n'a jamais reçu communication, à intervalles réguliers ou autrement, d'aucune décision de la Commission mixte d'armistice. Dans la lettre que j'ai adressée au Président du Conseil de sécurité le 27 mai 1966 et dont le texte a été distribué sous la cote S/7325, je signalais que la pratique susmentionnée avait cessé à la fin de 1961 et qu'à ma connaissance, le Conseil de sécurité n'avait jamais dérogé à cette pratique ni n'avait jamais non plus été informé d'un quelconque changement en la matière.

En attendant que le Conseil se prononce définitivement sur la question de la distribution de toutes les décisions de la Commission mixte d'armistice comme documents officiels du Conseil de sécurité, je demande respectueusement que le texte de ces décisions soit communiqué aux membres du Conseil de sécurité, pour information, sous couvert d'une note verbale, ce qui se justifie non seulement eu égard à la pratique établie du Conseil de sécurité, mais aussi du fait que le Conseil de sécurité demeure saisi de la question de Palestine.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Jordanie,
(Signé) Muhammad H. EL-FARRA